



biovallée®

# Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**ACTES DU COLLOQUE**

**11—13 MARS 2022**



- 4— Histoire des PPAM et mise en perspective avec la situation actuelle**
  
- 5— Suite de la mission parlementaire**
  
- Usage des plantes médicinales**
- 7— Travaux en cours pour la reconnaissance des formations et l'avenir de la profession**
- 9— Réglementation cosmétique**
- 10— Evolution réglementaire REACH et CLP : des enjeux pour la filière huiles essentielles**
  
- Santé animale**
- 13— La phytothérapie en élevage**
- 14— Pratiques d'éleveurs**
- 15— Plantes et parasitisme, une impossible solution ?**
  
- 18— Les PPAM en Roumanie**  
**Rôle de l'ethnopharmacologie dans leur promotion**
  
- 19— Place et usage des PPAM dans la naturopathie**  
**Les différents niveaux de formation**
  
- 21— DU de phytothérapie & aromathérapie et licence professionnelle en faculté de pharmacie**
  
- 22— Sensibilisation aux enjeux de qualité et de préservation des ressources**

# Histoire des PPAM et mise en perspective avec la situation actuelle

10/03—9h

Jacques Fleurentin

Président fondateur depuis 1986  
de la Société Française d'Ethnopharmacologie,  
maître de conférence à l'université de Metz

Jacques Fleurentin, expose tout d'abord les débuts de ses expérimentations, en particulier durant trois ans sur l'effet des plantes en pharmacie hospitalière au Yémen. Il évoque l'automédication des chimpanzés qui utilisent 198 plantes alimentaires, notamment antiparasitaires.

Il fait ensuite un historique de l'usage des PPAM, listant les quatre médecines dites savantes : ayurvédique, développée en Inde ; grecque et dite hippocratique ; arabo-persane qui reprend la précédente ; chinoise qui comporte de nouvelles plantes. La médecine arabo-persane est à la base de la nôtre depuis la Renaissance, avec quelques ajouts de la médecine chinoise.

Il définit ensuite en trois points l'**ethnopharmacologie**, en tant que fondateur de la Société française avec Jean-Marie Pelt. Dans 75% des cas, elle confirme la tradition. Sachant que chaque pays développe sa pharmacologie avec ses propres plantes.

**1.** Le travail de terrain, avec les données de l'ethnologue et la participation d'un botaniste spécialisé. Il permet le recensement des plantes et la compréhension des mécanismes. Des échanges avec des guérisseurs complètent la démarche.

**2.** Le travail de laboratoire pour définir l'efficacité : toxicologie, chimie, étude clinique, mise au point de protocoles, tests de mutagenèse. C'est un extrait complexe de chaque plante qui assure l'efficacité.

**3.** Le développement local, avec la production de tisanes et d'extraits ainsi que de médicaments, uniquement génériques.

Les associations ont pour vocation de réapprendre les savoirs aux populations lorsque la perte des connaissances est effective.

Il existe, explique J. Fleurentin, une grande différence entre l'obtention d'un médicament conventionnel (10 ans) et celle d'un phyto-médicament (3 mois). L'extrait traditionnel a des propriétés supérieures aux molécules isolées.

Les principes actifs des plantes toxiques sont bien identifiés et les doses bien définies.

Les plantes sont la voie royale de l'industrie. 42% des médicaments anti-cancéreux par exemple sont d'origine végétale.

L'intervenant affirme ensuite : la diversité des savoirs comme la biodiversité doit être respectée. Il est important d'intégrer la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé, avec des listes de plantes autorisées et non autorisées.

Il expose enfin le concept **One health** (une seule santé) qu'il met en avant et qui est porté par l'OMS et la FAO : la santé humaine est liée à celles de l'animal, du végétal et de l'environnement (la qualité du sol notamment), les interactions étant nombreuses.

Les maîtres-mots de ce concept sont une santé durable et une approche préventive.

Pour la première fois, se réjouit Jacques Fleurentin, les ministères de la santé, de l'environnement et de l'agriculture sont ensemble autour de la table.

[pharmacie-fleurentin.fr](http://pharmacie-fleurentin.fr)  
[ethnopharmacologia.org](http://ethnopharmacologia.org)

# Suite de la mission parlementaire

10/03 — 11h30

Fanny Duperray

Collaboratrice parlementaire de Joël Labbé,  
sénateur du Morbihan,

rapporteur de la mission parlementaire sur les métiers de l'herboristerie et  
à l'origine de la loi relative au Zéro phyto

Fanny Duperray s'est beaucoup impliquée dans les groupes de travail créés à l'issue de **la mission d'information au Sénat** qui concernait aussi la production des PPAM. Elle rappelle les recommandations du texte qui a été voté à l'unanimité : le développement de l'ethnopharmacologie et de l'ethnomédecine ; le soutien à la filière ; une révision de la réglementation, laquelle constitue un frein au développement de la filière ; une production, relocalisée, bio, de qualité ; le développement dans les territoires d'outre-mer ; un réexamen des plantes libérées et la place des plantes dans le système de santé. Elle constate qu'il n'y a pas de consensus au niveau de la reconnaissance du métier d'herboriste ; l'ordre des médecins et celui des pharmaciens y sont opposés. Joël Labbé demande **une place** pour le métier d'herboriste qui soit **complémentaire** des professionnels de santé, **dans le domaine des petits maux du quotidien**. Ce qui suscite une forte opposition du ministère de la santé.

Le travail se poursuit, une avancée a été obtenue grâce à Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, qui est à l'initiative d'un groupe cultures spéciales avec une défense des huiles essentielles.

Des **amendements** au projet de loi sur les métiers de l'herboristerie ont été proposés. Plusieurs ont été rejetés, comme la proposition de jardins botaniques et potagers dans les écoles et la sensibilisation des professionnels de santé à l'utilisation des plantes. Rejeté en 2019, l'amendement concernant l'exonération des

taxes sur les alcools utilisés pour les teintures mères et les compléments alimentaires concernés a finalement été adopté en 2021 après avoir été repris par un député.

Une dynamique a émergé, **d'accompagnement des**

**acteurs de terrain** motivés par le rapport. Il porte sur :  
—l'élargissement de la liste des 148 plantes médicinales en vente libre.

—les allégations en attente (travail effectué par la fédération des paysans herboristes) en vue d'une liste plus accessible et un vocabulaire plus compréhensible.

—un soutien à la démarche des pharmaciens : par exemple pour la possibilité de faire des essais cliniques dans les hôpitaux.

—un accompagnement collectif concernant les plantes utilisées en élevage.

**Le projet de loi** est en phase de début d'écriture du texte en vue d'un dépôt en 2023. L'idée est de proposer deux professions : celle d'herboriste de comptoir et celle de paysan-herboriste (incluant la production) avec un statut pour chacun.

Parmi les sujets à l'étude : la qualité des plantes vendues, l'étendue du conseil proposé, la valorisation de la filière française, la proposition d'une expérimentation de manière dérogatoire au droit européen.

Fanny Duperray invite à la mobilisation quand le texte sera proposé. La nécessité d'avancer avec prudence a été soulignée en réponse à plusieurs interventions.

# Usage des plantes médicinales

**Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

**Evolutions scientifiques**

**& réglementaires**

**Création du référentiel métier**

**paysan herboriste**

# 1

## Travaux en cours pour la reconnaissance des formations et l'avenir de la profession

10/03— 14h

### Vincent Segrétain

Vice-président de la fédération  
des paysans herboristes

L'orientation de la fédération, c'est de produire autrement, d'élever la qualité, explique Vincent Segrétain. Elle a été créée en 2016 en partie à cause de la difficulté rencontrée pour la vente directe. Un travail a été effectué en amont, en 2011-2012, sur un projet de loi sur la question de la réglementation. Celle-ci n'est pas du tout adaptée au métier et trop complexe. Alors que la filière est plutôt porteuse.

Les installations sont en forte augmentation, les candidatures pour les CFPPA et les écoles d'herboristerie également. D'où l'importance d'actualiser les savoirs traditionnels. « Avec Joël Labbé nous travaillons sur le métier et sur les allégations. Enfin un sénateur qui est du côté de la société civile et qui bouge. Qui nous permet d'avoir une bonne écoute des ministères ».

V. Segrétain insiste sur la connaissance intime de la plante par les paysans herboristes et sur leur rôle par rapport à la cueillette. Il annonce qu'une **charte éthique du métier** est en préparation.

### France Charvin

Paysanne-herboriste

France Charvin remarque que les paysans herboristes ont tous une formation agricole et une formation à l'herboristerie sans être satisfaits d'un côté et de l'autre.

Elle évoque le **référentiel** de 20 pages créé pour définir les compétences, réparties en 5 blocs : cueillette des plantes aromatiques ou médicinales sauvages en vue de l'élaboration de produits finis ; culture suivant les principes de l'agriculture bio, pratiques manuelles de préférence ; transformation pour la vente directe ou en circuit court ; commercialisation, assortie d'une information et de conseils sur les propriétés et le bon usage, pour le **bien-être et le maintien d'un fonctionnement physiologique normal** ; conception et pilotage de l'activité dans le respect du consommateur.

Le dépôt du titre, élaboré avec deux CFPPA, sera effectué d'ici fin mars à France compétences.

## Cathy Segrétain

Productrice et administratrice  
de la fédération des paysans  
herboristes

## Audrey Bénavent

Administratrice et  
future productrice

La fédération a travaillé au sein d'un groupe pluridisciplinaire (avec des pharmaciens, des médecins, des écoles d'herboristerie) à l'élargissement de la liste des 148 plantes en vente libre. Il en résulte une **liste de 250 plantes** qui sont dans la pharmacopée et pour lesquelles une sortie de la vente exclusive en officine (donc du monopole) est demandée. L'objectif est d'obtenir pour les paysans herboristes une sécurité de l'emploi et une ressource suffisante.

Plusieurs catégories sont distinguées : les plantes consensuelles (bleuet ou prêle des champs par exemple) ; celles nécessitant une mention avec des précautions d'emploi ; les plantes non retenues à ce jour ; et enfin celles en attente d'informations complémentaires, par rapport à la ressource notamment. Elles sont toutes autorisées dans les compléments alimentaires, il est important de les mettre au centre de la réflexion.

Une enquête auprès des producteurs en 2016 a montré que la question des **allégations** auxquelles sont soumises les plantes et qui donnent des informations sur elles est un frein à la commercialisation. Les allégations de santé autorisées ne sont souvent pas adaptées et sont victimes d'un flou juridique. De plus 2000 allégations concernant des plantes et des composés botaniques sont en attente. Elles sont rédigées en anglais. Une traduction en français et une reformulation cohérente est en cours pour les 250 plantes de la liste proposée. Cela suppose un dialogue avec les administrations. Une banque de données des allégations de santé doit être mise en ligne prochainement.

## Célia Despax

Pharmacienne, passée  
de l'industrie à l'officine

La mise en place d'un groupe de travail "**approvisionnement des pharmacies en circuit court**" était l'un des objectifs du colloque. Célia Despax a souligné la pertinence de cette question, compte tenu en particulier des différences de TVA appliquées sur les différents produits. Et du fait qu'un remède végétal peut dépendre de cinq cahiers des charges techniques.

Le circuit court a selon elle de multiples vertus. Il est source pour le pharmacien de nouvelles responsabilités et de nouvelles compétences. Mais aussi d'évolution des relations avec les fournisseurs. La traçabilité et la mise en place d'un référentiel de veille sont au centre de la démarche.

Pour les producteurs cela signifie beaucoup de transparences et l'adhésion à un cahier des charges pratiques.

*« Il convient de trouver une organisation nationale. Il s'agit d'un défi qui n'a rien d'impossible ».*





# 2

## Réglementation cosmétique

10/03— 15H15

### Marine Valéry

Pharmacienne, coordinatrice  
du projet d'expérimentation,  
administratrice du Syndicat Simples

### Valérie Méo

Productrice et administratrice du Syndicat

Les premiers financements de FranceAgriMer ont été obtenus en 2013 pour travailler sur une dizaine de plantes utilisées pour la confection de **macérats huileux**. En 2018, 18 producteurs de toute la France se sont engagés dans une comparaison des modes opératoires. En janvier 2019, 62 000 € ont été obtenus au total pour travailler sur la comparaison des protocoles. Marine Valéry a supervisé cette étude.

Il s'agissait de comparer les plantes sèches ou fraîches, les flacons ouverts ou hermétiques, l'exposition au soleil ou non, la température ambiante ou le bain-marie. L'un des résultats de ces expérimentations qui a été mis en avant est le suivant : dans un flacon d'huile avec des plantes fraîches exposé directement au soleil on observe au final une oxydation du produit. La suite du travail portera peut-être sur les hydrolats, sur l'analyse comparée de différentes huiles, sur l'évolution de la réglementation...

Dans le cas d'une autoproduction des matières premières, la réglementation cosmétique européenne est pour l'heure très coûteuse.



# 3

## Evolution réglementaire REACH et CLP : des enjeux pour la filière huiles essentielles

10/03 — 16h30

### Alain Aubanel

Président du syndicat national des PPAM, producteur à Chamaloc dans le Diois

Alain Aubanel parle tout d'abord des actions menées au printemps 2021 suite aux échos sur la réglementation en provenance de Bruxelles : des courriers aux parlementaires et la pose de panneaux dans les champs de lavande. Cette campagne de médiatisation a suscité le soutien du président de la Région et de la moitié des ministres.

La commission européenne affirme qu'elle ne veut pas interdire la lavande. « *Elle n'est pas notre ennemi, mais l'administration française nous demande des tests et des éléments qu'on ne peut fournir. Le chiffre étant estimé à 2 milliards d'euros* ». Des réunions ont rassemblé des représentants de six ministères autour de tous les produits transformés. « *La position de l'ensemble de la filière est unanime, c'est du jamais vu* ».

Deux réglementations sont en cours de révision. La révision CLP qui a trait à l'étiquetage avec une échéance fixée à l'été 2022 et la réglementation Reach pour la fin de l'année. « *Si un **statut dédié** n'est pas obtenu, on ne pourra pas utiliser les huiles essentielles (HE) qui disparaîtront des produits finis. Il faut des approches pertinentes et propres aux **produits naturels complexes*** ».

Il cite les données économiques : plus de 100 distilleries, plus de 1000 produits concernés, 6527 exploitations agricoles en PPAM, 67 513 hectares.

### Claire Montesinos

Distillatrice depuis 30 ans, représentant la fédération des paysans herboristes au comité interministériel

Claire Montesinos explicite les inquiétudes de la fédération. D'abord sur la réglementation, inadaptée et décalée par rapport à la réalité. Sachant que plus de la moitié des HE sont vendues directement, donc avec un retour immédiat des utilisateurs en cas de problème. Sauf imprudence de leur part, il n'y a pas plus de danger que pour le reste.

Il n'est pas possible de sortir de la réglementation Reach rapidement. Il faut obtenir une dimension "produit naturel". « *Il ne faudrait pas que l'obtention d'exonérations serve aux produits de synthèse* ».



## Patrice Rat

Professeur de toxicologie à la faculté de pharmacie de Paris, responsable du pôle toxicologie cellulaire et sécurité sanitaire

Patrice Rat a travaillé à l'évaluation des effets perturbateurs endocriniens des HE. Il explique que la législation Reach parle de "substances extrêmement préoccupantes" pouvant aboutir à leur exclusion. La loi Agec (anti-gaspillage et économie circulaire) quant à elle s'applique depuis le 1er janvier dernier, l'ANSES a établi une liste de molécules dangereuses. Elle inclut les perturbateurs endocriniens avérés et suspectés, ce qui représente un risque pour les HE. On fait un amalgame, explique le Professeur Rat. Une mesure d'hormone seule ne sert à rien. Il est nécessaire de tester l'huile entière, mais très peu de tests sont capables d'évaluer les HE, la majorité est inadaptée.

Une nouvelle **plate-forme d'évaluation des dangers** (appelée Pepper) est en place, aujourd'hui à l'échelle européenne. Les tests d'éco-toxicologie sont réalisés sur les animaux.

L'extrapolation à l'homme est difficile voire impossible. Pour évaluer les risques il faut utiliser des modèles cellulaires humains. Or on sait que la toxicité des HE est faible sauf sur la femme enceinte et l'enfant à naître. D'où le choix pour ces tests de cellules placentaires in vitro, le placenta étant un organe d'exception qui contrôle toutes les hormones.

Aucun effet délétère de l'HE de lavande (en particulier) n'a été observé. Les HE sont des modulateurs hormonaux et non des perturbateurs endocriniens. Ce test ayant été classé 1er sur 256, Pepper a obtenu des financements (350 000€) pour des tests complémentaires. L'objectif étant de faire des recherches pour répondre aux questions de la loi Agec.

« Il faut sensibiliser l'Europe et demander une évaluation des HE globalement et non de chacun de leurs constituants. »

Santé animale

# 1

## La phytothérapie en élevage

11/03—9h

### Aurélie Charasse

Animatrice au Syndicat caprin de la Drôme

Aurélie Charasse a travaillé sur plusieurs projets concernant l'utilisation des plantes. Elle souligne l'automédication des animaux et parle de l'utilisation des plantes par les éleveurs, soit de manière préventive soit de manière curative, en complément de leur alimentation (plantes sèches ou fraîches, macérats huileux, aromathérapie). Elle explique que les démarches scientifique et empirique sont employées conjointement. Un groupe d'éleveurs a été créé en 2010 pour la recherche d'alternatives à l'antibiothérapie, avec la participation de Michel Bouy, Docteur vétérinaire, et Vincent Delbecq, Docteur en pharmacie. En 2016 un protocole d'utilisation des plantes a été élaboré et une page dédiée mise sur le site du Syndicat. Des expérimentations sont menées, en collaboration avec le FIBL. Deux projets ont été accompagnés, ils ont pris fin en 2021 et suscitent de l'espoir :

- **Plantes et santé**, mené par un groupe régional né en 2016. Un questionnaire sur les pathologies soignées puis une enquête de terrain en 2019 sur les protocoles utilisés (plus d'une centaine) ont précédé une expérimentation sur le parasitisme et la coccidiose.
- **Transaat** (transition du système agroalimentaire du territoire), mis en place en Biovallée pour une durée de quatre ans.

### Françoise Pruvost

Secrétaire d'Agribiodrôme

Françoise Pruvost explicite le projet Transaat, porté par la communauté de communes du Val de Drôme. Agribiodrôme y a travaillé, en parasitologie. L'étude a porté sur le terrain de l'animal et la conduite du troupeau. Une formation en aromathérapie a été proposée également. Des commandes groupées d'hydrolats (avec un accompagnement) ont été mises en place. Une expérimentation a été menée à la ferme des Buis à La-Roche-sur-Grâne autour des ressources fourragères pour l'alimentation du troupeau de chèvres, qui se déplace en forêt. Françoise Pruvost donne son témoignage sur son propre élevage de chevaux : Après un passage à l'alimentation bio et aux soins exclusivement par les plantes, aujourd'hui le vétérinaire ne vient plus. Et avec de telles pratiques le rapport avec l'animal est différent.

# 2

## Pratiques d'éleveurs

11/03 – 10h

### Inès de Rancourt

Éleveuse de chèvres à Saoû, adhérente au Syndicat caprin, présidente du Civam Drôme

Pour Inès de Rancourt, qui fait partie du groupe d'échanges, il est important d'avoir une base saine, un suivi et du collectif. Les expérimentations sur le parasitisme avec le FIBL aboutissent à des changements de pratique ; cela fonctionne bien en préventif, constate-t-elle.

### Aymeric Arnaud

Éleveur de bovins à Saint-Julien-en-Vercors

Aymeric Arnaud a été confronté à l'antibiorésistance pour son troupeau. Il a fait partie d'un groupe d'éleveurs aidés par la Chambre d'Agriculture, ayant bénéficié d'une formation sur l'alimentation et l'aromathérapie. Il déplore que les informations ne soient pas données dans les lycées agricoles. Il appartient à un groupe d'éleveurs qui expérimentent, avec des vétérinaires, l'utilisation des plantes locales (macérat de millepertuis, hydrolat de lavande, armoise, sirop à base de gentiane...). Pour le parasitisme, dit-il, il faut gérer à la parcelle et faire une rotation entre les jeunes et les plus vieilles.



### Gérard Lefranc

Éleveur ovin à Rimon-et-Savel

Gérard Lefranc possède une exploitation en polyculture, il élève des brebis pour la viande. Il a peu de problèmes sanitaires car les pâturages sont nombreux ce qui lui permet de travailler par quartiers. Il bénéficie d'une importante ressource de plantes, notamment des arbustes utilisés par les animaux pour l'automédication (genêt vermifuge, bourgeons et aiguilles de pin, feuilles de buis...). Il y a ainsi beaucoup de préventif et peu de curatif. Il affirme que le broyage des arbustes est une erreur, il ne faut pas priver les animaux de cette ressource qui comprend aussi les feuilles de frêne (utiles en cas de sécheresse). Pour lutter contre la coccidiose des agneaux il utilise le vinaigre de cidre, l'argile pour la digestion, l'ail en poudre (difficile à trouver localement, coûteux mais efficace).

# 3

## Plantes et parasitisme, une impossible solution ?

11/03— 11h

Michel Bouy

Docteur vétérinaire



Michel Bouy liste trois raisons à la remise en cause du paradigme de l'éradication des parasites et à la **recherche d'alternatives** : l'augmentation de leur résistance aux traitements, les choix individuels et l'impact environnemental des produits. Les fabricants de compléments alimentaires ont développé des gammes annoncées comme ayant des propriétés vermifuges, sans validation scientifique de ces produits. La réglementation étouffe toute velléité d'expérimentation ou de validation.

Pourtant de très nombreuses études ont été faites, trop pour en faire une synthèse ; mais le sujet n'est pas abandonné, tous les pays y étant confrontés. Michel Bouy prend l'exemple du **strongle gastro-intestinal des ruminants** qui peut aboutir à la mort de l'animal et qui a suscité une expérimentation utilisant différentes plantes.

— Une **recherche d'indicateurs d'efficacité** a été effectuée : état des animaux, coproscopie (la plus utilisée), comptage des parasites dans le tube digestif. Le FIBL a testé des extraits aqueux ou alcooliques et des huiles essentielles. Les résultats sont efficaces à dose limite.

— Les **plantes à tanins** telles que sainfoin, lotier corniculé, trèfle de Chine ont été testées par ailleurs. Elles ont plusieurs fonctions, aux différents stades du parasite. Elles sont une des solutions mais la proportion de tanins dans la ration doit être élevée.

Pour l'instant, explique le vétérinaire, on peut diminuer les vermifuges de synthèse en associant **plusieurs facteurs** : la rotation des pâturages et la présence d'arbustes fourragers ; les plantes à tanins ; un niveau immunitaire suffisant des animaux (avec une correction éventuelle des carences) pour une résistance globale du troupeau et enfin un suivi régulier de l'infestation.

[parasitelab.org](http://parasitelab.org)

Avant la pause de mi-journée deux interventions ont eu lieu : celle de Jean Serret, président de la communauté de communes du Val de Drôme et celle de Marie-Pierre Mouton présidente du Conseil Départemental.





- Juliette Waleck
- Gérard Lefranc
- Fanny Duperray
- Virginie Cauber
- Pierre Champy
- Jacques Fleurentin
- Angela Marculescu
- Michel Bouy
- Célia Despax



# Les PPAM en Roumanie

## Rôle de l'ethnopharmacologie dans leur promotion

11/03—14h

Angela Marculescu

Présidente de la Société d'ethnopharmacologie  
de Roumanie créée en 2001

Angela Marculescu s'exprime en français. Elle explique l'importance dans son pays de la transmission orale par les guérisseurs, des femmes pour la plupart, et parle de l'existence d'une réelle culture des plantes médicinales et aromatiques.

Elle-même a co-rédigé un ouvrage de 523 pages édité par La Société d'ethnopharmacologie intitulé *Les plantes dans la médecine populaire roumaine* (elles sont au nombre de 1300), il a demandé plusieurs années d'enquête de terrain. La Société a réalisé une cartographie des espèces et republié un guide de reconnaissance et de récolte des plantes médicinales datant de 2005. Elle contribue à la qualité des matières végétales utilisées dans les produits de phytothérapie. Des stations de recherche sont en place.

La flore spontanée étant insuffisante, l'intérêt accru pour ces produits nécessite une mise en culture. 82 espèces de PPAM sont cultivées sur 40 000 hectares, 20 000 tonnes de matières sèches sont produites. Les jardins de PPAM (par exemple dans les monastères) évoluent, de la tradition vers la modernité.

Les matières premières importées quant à elles sont progressivement remplacées par des produits naturels.

La Société d'ethnopharmacologie possède une équipe pluridisciplinaire qui mène des études agro-technologiques et biologiques très complètes sur chaque plante, sur les technologies d'extraction, l'évaluation des qualités chimiques, la toxicité etc...

Elle collabore au **projet européen PlantLibra** qui réunit 21 pays européens et 4 pays hors Europe et qui mène un programme de recherche sur les avantages et les risques de l'utilisation des compléments alimentaires avec des plantes. Ce qui ouvre de nouvelles perspectives sur leur consommation.

Une méta-base de données (ePlantLIBRA) est accessible avec la composition, les effets bénéfiques et secondaires. Un réseau international de laboratoire pour l'identification

des molécules se constitue, avec une diffusion des résultats aux décideurs politiques.

La Société d'ethnopharmacologie organise chaque année un symposium international. Elle a **plusieurs projets** : des fiches qualité pour les matières premières utilisées ; la réunion de tous les acteurs au sein d'une structure ; des formations avec des partenariats étrangers ; la sensibilisation des médecins hostiles et enfin le renforcement des études de phytothérapie dans les facultés de médecine et de pharmacie.

L'exposé d'Angela Marculescu a été complété par la présentation, images à l'appui, le l'entreprise Elixius créée par d'anciens diplômés de l'Université des sciences agricoles et médecine vétérinaire. Cette entreprise utilise un procédé technique unique en Roumanie pour ses produits à base d'argousier, une plante consommée traditionnellement et possédant plus de 190 principes actifs.

La **réglementation nationale** dans le domaine des compléments alimentaires est régie par un institut qui dépend du ministère de l'agriculture et du développement rural.

La surveillance et le contrôle des produits sont assurés par l'institut de bioressources alimentaires.

A. Marculescu a souligné le **manque d'harmonisation au niveau européen** et parlé d'une initiative allemande en vue d'une liste de plantes interdites.

La société Dacia Plant a fait ensuite l'objet d'une présentation. Depuis 20 ans elle permet le sauvetage de plantes de la flore spontanée. A. Marculescu a expliqué qu'en Roumanie il n'y a pas vraiment de vente directe, les normes étant drastiques. Elle a conclu en évoquant la difficulté de trouver des cueilleurs qui effectuent un travail de qualité.

# Place et usage des PPAM dans la naturopathie

## Les différents niveaux de formation

12/03—9h

### Anne Portier

Présidente de l'Omnes depuis 2016

Anne Portier fait un exposé sur la santé du point de vue des naturopathes. Elle évoque la question du terrain ainsi que les conséquences des différentes pollutions. Elle parle du rôle de la naturopathie et des techniques qui combinent les trois règnes et les quatre éléments.

L'**Omnes**, association de **naturopathes professionnels**, a été créée en 1981 par André Roux. Elle réunit 1800 naturopathes diplômés, donne les agréments des cursus de formations et assure la formation continue obligatoire. Elle collabore avec la **Fena**, la fédération des écoles de naturopathie, qui rassemble aujourd'hui huit écoles. Parmi les perspectives A. Portier cite l'éducation à la santé et la reconnaissance de la profession, une démarche engagée depuis 1992. L'Omnes travaille à un **référentiel métier**, prenant en compte la formation et la déontologie. On n'est pas reconnu comme professionnels de santé, mais comme professionnels de la santé. On sera peut-être obligés de passer par le bien-être pour aller à la santé, constate A. Portier. Elle explique que quatre regroupements planchent sur la norme AFNOR. Celle-ci constitue une étape en vue de la reconnaissance

### Virginie Cauber

Naturopathe et Docteur en sciences  
du vivant, co-fondatrice de Naturilys

Virginie Cauber présente l'école **Naturilys**, installée en pleine nature pour insister sur la relation avec le vivant. L'expérimentation et la pratique se font au centre lui-même pendant les formations. Celles-ci sont assurées à la ferme des Aubes à Aouste-sur-Sye et font le choix de l'excellence. Les bureaux se trouvent à Die. Le cursus se fait en trois ans, sous la forme de 34 sessions de 4 jours totalisant 1200 heures.



## Françoise Pillet

Présidente de l'école lyonnaise des plantes médicinales, administratrice de la FFEH

La FFEH, fédération française des écoles d'herboristerie), a été créée en 2014 et regroupe cinq écoles dont l'école lyonnaise des plantes médicinales mais aussi celles de Bretagne, Paris et Montpellier, ainsi que l'association pour le renouveau de l'herboristerie.

Françoise Pillet explique que le **savoir est accessible à tous**, que 20% des participants viennent à titre personnel et que de plus en plus de personnes se forment dans le cadre d'une réorientation, avec des débouchés professionnels pour une partie des inscrits. Les intervenants sont des médecins, des pharmaciens, des naturopathes.

La fédération est attachée au tissu local et à la préservation des ressources, elle participe à l'élaboration du **référentiel métier**. Celui-ci a été déposé une première fois en 2019, refusé en décembre 2020 puis redéposé en décembre 2021 auprès de France Compétences.

## Juliette Waleck

Référente pédagogique au CFPPA de Nyons

## Vincent Segrétain

vice président de la fédération des paysans herboristes

Juliette Waleck explique que le CFPPA prépare au **BPREA** (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). La formation comporte 956 heures au centre (avec en particulier la transformation des PPAM, l'activité de conseil et la conduite d'une activité de cueillette) et 280 heures de stage en entreprise. Il est possible de choisir l'orientation paysan herboriste, la formation comporte alors une unité transmission des usages traditionnels et une de pharmacognosie.

Vincent Segrétain parle de la création du référentiel métier paysan herboriste soutenue par le CFPPA à laquelle travaille la fédération des paysans herboristes depuis trois ans. La fédération est une émanation du syndicat Simples. Elle envisage une formation de 1200 heures, adaptée au terrain, à partir de janvier 2023.

# DU de phytothérapie & aromathérapie et licence professionnelle en faculté de pharmacie

12/03 — 10h30

Pierre Champy

Professeur de pharmacognosie à Paris Descartes

En préambule, Pierre Champy note que 3 3387 tonnes de plantes sèches et infusions sont vendues en GMS, seulement 108 tonnes en pharmacie. 75% des plantes sont importées. Il affirme que la réglementation n'est pas coordonnée et que le sujet est complexe, entre médicaments, dispositifs médicaux, compléments alimentaires, produits cosmétiques et huiles essentielles. Les exigences pour l'étiquetage sont limitées, pour les compléments alimentaires notamment. Il y a beaucoup à faire pour améliorer la sécurisation.

Les **diplômes universitaires (DU) ou interuniversitaires (DIU) de phyto et aromathérapie** sont inclus dans la formation continue des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, sages-femmes, infirmières et kinés). Il existe 7 DU et 3 DIU de phyto-aromathérapie, ainsi que 3 DU conseil en huiles essentielles, préparés à la fac de pharmacie ; de même qu'un DU de phyto-aromathérapie en fac de médecine.

La formation de 100 heures qui dure six mois à un an n'est pas forcément adaptée. Les intervenants sont des universitaires, des praticiens, des professionnels du soin indépendants vis à vis des labos.

Pierre Champy pilote une formation au DIU qui enseigne surtout la médecine par preuves. Elle prend en compte la tradition et les pratiques contemporaines, les

recommandations des agences, la veille réglementaire ainsi qu'une approche critique.

La **licence professionnelle conseiller spécialisé en herboristerie et produits de santé à base de plantes** est destinée aux herboristes de comptoir ou aux commerces spécialisés. Il s'agit d'une formation continue en 535 heures de cours avec un projet tuteuré. Les intervenants sont des membres d'instituts, de sociétés savantes, de syndicats professionnels, de la Société d'ethnopharmacologie ou encore des producteurs de plantes.

La formation se positionne en santé bien-être. Elle comporte l'approvisionnement et le référencement, la transformation, la qualité, l'enregistrement des produits, les renseignements et le conseil.

Des échanges ont suivi cet exposé, en particulier sur la réglementation pour l'ouverture d'une herboristerie : celle-ci est considérée comme un commerce de détail dans les produits à base de plantes. Il est possible d'utiliser les allégations en attente qui concernent le fonctionnement physiologique normal. Ces **allégations** sont au centre de toutes les professions.

# Sensibilisation aux enjeux de qualité et de préservation des ressources

12/03— 14h

**Jacques Fleurentin**  
Président de la société française d'ethnopharmacologie

**Aline Mercan**  
Docteure en médecine, anthropologue de la santé

**Thierry Thévenin**  
Président de la fédération des paysans herboristes (FPH)

**Cathy Segretain**  
Administratrice de la fédération des paysans herboristes

**Julien Després**  
Réalisateur du film *Cueilleurs en résistance*

**Fanny Duperray**  
Assistante du sénateur Joël Labbé

Aline Mercan souligne la non intégration de la question de la ressource en plantes sauvages dans les formations. Or 80% des PPAM utilisées sont sauvages. Pour elle l'intérêt du colloque tient à la prise en compte des problématiques sociales liées à cette question : comment a été fabriqué le produit que j'utilise ? Elle annonce la sortie prochaine d'un guide des bonnes pratiques. Elle-même est l'auteure du **Manuel de phytothérapie écoresponsable, se soigner sans piller la planète** édité par Terre vivante. Elle est l'une des personnes qui apparaissent dans le film de Julien Després, tout comme Thierry Thévenin

Ce dernier note que la cueillette est l'une des menaces sur la ressource. On continue à alerter, mais on est dans une **sorte de course contre la montre**. Il cite l'arnica qui se raréfie au point que le seul site en France est abandonné par les paysans herboristes pour leur cueillette. Il assure : Il y a urgence à communiquer, à se mobiliser, à mettre la pression aux industriels. Je rêve d'un portail grand public qui soit un outil de référence sur l'état des ressources au niveau mondial confie-t-il. Cathy Segretain explique que la FPH ne demande pas la sortie du monopole des plantes dont la ressource est menacée. Il faut que les informations soient diffusées aux prescripteurs et aux utilisateurs, dit-elle aussi.

Fanny Duperray évoque le travail de Joël Labbé qui a interpellé les acteurs de la **cosmétique**. La ressource est inscrite dans la reconnaissance du métier de paysan herboriste.

Pour Jacques Fleurentin, il faut **convaincre l'agence de sécurité du médicament** que l'état de la ressource concerne le ministère de la santé. Ça va être difficile, il faut que ça vienne du consommateur. Il a parlé ensuite de la création par l'université de Bruxelles d'un site de phytothérapie qui prévoit un paragraphe sur la ressource.

Si la ressource diminue beaucoup, les pollinisateurs ne viennent plus, il n'y a plus de régénération et c'est l'effondrement. Il ne faudrait pas plus de 20% de prélèvements sur un site prévient Thierry Thevenin, Plusieurs impératifs et plusieurs questions sont apparus au fil des échanges avec la salle. Notamment la nécessité d'utiliser des alternatives à certaines plantes en régression (la pâquerette à la place de l'arnica par exemple). Comment faire pression auprès des industriels par rapport aux plantes de culture et convaincre les industriels de payer plus cher ?

Il faut interpeler les élus pour faire évoluer la législation. Il ne faut pas généraliser. **Il y a des choses qui naissent sur ce colloque**. Telles ont été les conclusions de cette deuxième édition.

La prochaine, prévue en 2024, pourrait avoir comme invité le Pérou.

Photographie de couverture

**Jean-Marie Hosatte**

Textes & photographies

**Elisabeth Voreppe**

Design graphique

**studiomesdames.com**

**Association Biovallée  
Place Michel Paulus  
26400 Eurre**

TEL **04 26 52 11 22**

WEB **biovallee.net**

CONTACT **cboudeulle@biovallee.net  
06 86 58 22 97**



Territoires d'Innovation – Biovallée, un programme co-piloté par :

